Agnès BRICARD
63 Boulevard des Batignolles
75008 PARIS

Dominique GAYNO
21 rue Leriche
75015 PARIS

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
22 DEC. 2010
DEPOT N° 38519

INTEGRA
Société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros
25 boulevard des Bouvets
92000 NANTERRE
RCS Nanterre 421 633 173

RAPPORT DES COMMISSAIRES A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES PAR LA SOCIETE ITS GROUP A LA SARL INTEGRA

Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre du 25 octobre 2010

Décision de l'associé unique du 30 décembre 2010

Agnès BRICARD
63 Boulevard des Batignolles
75008 PARIS

Dominique GAYNO
21 rue Leriche
75015 PARIS

Apport par ITS GROUP à la SARL INTEGRA

RAPPORT DES COMMISSAIRES A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Décision de l'associé unique du 30 Décembre 2010

Monsieur l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 25 octobre 2010, concernant l'apport partiel d'actif devant être consenti par la société ITS Group SA à la SARL INTEGRA, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce, étant précisé que notre appréciation sur le caractère équitable de la rémunération des apports fait l'objet d'un apport distinct.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport partiel d'actif signé par le représentant des sociétés concernées en date du 3 novembre 2010.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à ce type de mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire augmentée de la prime d'émission.

A aucun moment, nous nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance, prévu par la Loi.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusion présentées ci-après, selon le plan suivant

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Nature et objectif de l'opération

Par protocole en date du 17 septembre 2009, ITS Group a acquis la totalité du capital et des droits de vote de la société PRISME (Production Réseau Informatique Système Méthode Etude) ayant parmi ses activités le conseil et les études en systèmes informatiques au sein d'un Centre de Services. La société PRISME a été dissoute sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à ITS Group le 28 décembre 2009.

- ITS Group souhaite réorganiser cette activité aujourd'hui exploitée sur deux sites géographiques, Montpellier et La Garenne Colombes, et favoriser son développement de manière plus autonome, notamment en la filialisant au sein d'INTEGRA.

 La convention de service déjà existante entre ITS Group et INTEGRA sera ajustée pour tenir compte des effets de cet apport partiel d'actif, afin de permettre à INTEGRA d'exploiter de manière autonome et durable l'activité apportée.

1.2. Sociétés concernées

1.2.1. Société ITS Group, apporteuse

La société ITS Group est une société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 404 536 922.

Elle a pour objet

la sélection et autres fournitures de personnel informatique, la délégation de personnel informatique en régie et au forfait,

le conseil, les audits, les études et intégrations de systèmes auprès des directions des services informatiques des entreprises,

la prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

la conception, le développement, l'adaptation et la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques,

la location de matériels informatiques,

l'étude, le développement, la mise en œuvre, la formation et la maintenance de solutions i informatiques,

toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,

la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés droits de propriété industrielle concernant ces activités,

et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Sa durée est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du Commerce le 5 avril 1996.

Son capital s'élève à la somme de 2 572 439 euros. Il est divisé en 5 144 878 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La société ITS Group est cotée sur le Compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000073843 – MNEMO ITS).

A la date de la signature du projet de traité d'apport partiel d'actif, l'assemblée générale des actionnaires d'ITS Group a émis 2 512 168 BSA remboursables, 187 355 BSPCE et 110 000 actions gratuites.

1.2.2. <u>SARL INTEGRA, bénéficiaire de l'apport</u>

La SARL INTEGRA est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 421 633 173.

Elle a pour objet

la réalisation de serveurs et de services multimédias, ainsi que toutes les activités s'y apportant, en particulier, la création, le fonctionnement, l'hébergement et l'administration de serveurs multimédias,

tous services liés au monde des bases de données et des systèmes d'information dans leurs globalités,

tous conseils et rédactions de cahiers de charges se rapportant à ses activités, le développement et la commercialisation de tous logiciels,

la création, la conception et la diffusion de toutes informations,

la gestion et la domiciliation de services électroniques,

le développement et la commercialisation de tous outils et de création artistiques multimédias,

la production (création et réalisation) de messages publicitaires,

le conseil en communication,

L'achat, la vente et la diffusion de tout message publicitaire,

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »

Sa durée est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce, le 9 février 1999.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 90 000 euros. Il est divisé en 500 parts de 180 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées.

La société ne fait pas appel publiquement à l'épargne.

1.2.3. Liens entre les deux sociétés

✓ *Liens en capital*

La société ITS Group détient la totalité des 500 parts composant le capital social de la société INTEGRA.

✓ *Dirigeant commun*

Monsieur Jean Michel BENARD exerce les fonctions de Président Directeur Général de la société ITS Group et de Gérant de la société INTEGRA.

1. 3 Description et évaluation des apports

1.3.1. Description de l'apport

L'apport consiste en l'ensemble des éléments constitutifs de la branche autonome d'activité « Centre de Services » dédié au conseil et aux études en systèmes informatiques, exploitée aujourd'hui sur deux sites géographiques, MONTPELLIER et LA GARENNE-COLOMBES.

Aux termes du projet de traité d'apport partiel d'actif, ITS Group transmet à INTEGRA, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et celles stipulées et rappelées dans ce rapport, l'intégralité des éléments d'actif et de passif se rapportant à la branche d'activité apportée au 31 décembre 2010. L'énonciation ci-après n'a qu'un caractère indicatif, et non pas limitatif.

Les éléments constitutifs de l'actif net apporté sont les suivants

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations

- Immobilisations incorporelles			1 455 692,25 euros
Fonds de commerce (mali de fusion)		1 194 096 ,39	
Immobilisations corporelles		207 021,02	
Valeur brute	214 725,84		
Amortissements	7 704,82		
- Immobilisations financières		54 574,84	
Dépôts et cautionnements			
ACTIF CIRCULANT			778 213,55 euros
Créances clients		746 922,32	
Clients factures à établir		1 437,59	
Avances frais personnel		2 000,00	
TVA déductible		6 155,78	
Banque		21 697,86	
Total éléments d'actif apportés			**2 233 905,80 euros**
PASSIF			
Provisions pour risques et charges			145 757,14 euros
Locaux La Garenne Colombes		98 918,14	
Indemnités de fin de carrière		46 839,00	
Dettes			859 738,37 euros
Fournisseurs		31 028,73	
Fournisseurs factures non parvenues		6 578,00	
Dettes fiscales et sociales		822 131,64	
provision pour congés payés et RTT charges sociales incluses	219 093,30		
organismes sociaux	193 863,76		
autres dettes sociales et dettes fiscales	409 174,58		
Total éléments de passif transmis.....			**1 005 495,51 euros**
soit un actif net apporté de.....			**1 228 410,29 euros**

Il est par ailleurs précisé que

Les deux baux commerciaux contractés par la société ITS Group pour les besoins de la branche d'activité à MONTPELLIER 93 Place Pierre Duhem et LA GARENNE COLOMBES 6 avenue de Verdun, sont apportés à la société INTEGRA,

Les marques « i-outils » et « e-outils » partie intégrante de la branche d'activité sont également apportées,

Afin de permettre à INTEGRA d'exploiter de manière autonome et durable l'activité apportée, la convention de services déjà existante entre ITS Group et INTEGRA sera ajustée pour tenir compte des effets de l'apport partiel d'actif.

1.3.2. Evaluation de l'apport

L'apport étant réalisé entre sociétés sous contrôle commun, les éléments composant la branche d'activité ont été valorisés sur le fondement de leur valeur nette comptable telle qu'estimée au 31 décembre 2010.

La valorisation de la branche complète d'activité a été ainsi estimée pour les besoins du projet de traité d'apport partiel d'actif, mais les éléments qui composent ladite branche seront apportés tels qu'ils existeront au jour de la réalisation définitive de l'apport.

Postérieurement à la réalisation de l'apport, il sera procédé à l'arrêté définitif du bilan de l'apport de la branche d'activité apportée au 31 décembre 2010. Toute variation de la valeur des apports entre le montant estimé dans le projet de traité d'apport, et la valeur au 31 décembre 2010, sera imputée à due concurrence sur la prime d'apport. Dans l'hypothèse où l'actif net apporté au 31 décembre 2010 par ITS Group serait inférieur au montant estimé lors de l'établissement du projet de traité d'apport partiel d'actif, et que cette différence serait supérieure à la prime d'apport, ITS Group s'engage à effectuer un apport en numéraire complémentaire

1.4 Aspects juridiques, comptables et fiscaux

Aux termes du projet de traité d'apport partiel d'actif en date du 3 novembre 2010, les principales options retenues sont les suivantes

- l'opération est placée sous le régime juridique des scissions conformément à la faculté offerte par les articles L 236-22 et L.236-24 du Code de Commerce

- l'apport prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, différé au 31 décembre 2010 ; les termes et conditions du projet de traité d'apport ont été établis à titre provisoire sur la base d'un inventaire au 31 octobre 2010 des actifs et passifs apportés, avec une projection au 31 décembre 2010.

- la réalisation de l'apport et l'augmentation de capital qui en résulte ne deviendront définitives qu'au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes

 a) approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de ITS Group du projet de traité d'apport

 b) approbation par l'associé unique d'INTEGRA des apports de ITS Group qui lui sont consentis et de l'augmentation de capital d'un montant de 58 500 euros devant en résulter

Si ces conditions n'étaient pas toutes accomplies d'ici le 31 décembre 2010 inclus, le projet d'apport partiel d'actif serait considéré comme nul et non avenu sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

- Sur le plan fiscal, l'opération

 sera placée sous le régime fiscal de faveur prévu aux articles 210A et 210B du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés ;

 donnera lieu à la perception du droit fixe au regard des droits d'enregistrement (articles 816 et 817 du Code Général des Impôts).

1.5. Rémunération des apports

Le projet de traité d'apport partiel d'actif mentionne que les apports seront rémunérés par la création de 325 parts sociales nouvelles de 180 euros de la SARL INTEGRA.

Les parts nouvelles d'INTEGRA porteront jouissance au jour de la réalisation de l'augmentation de capital.

La différence entre le montant de l'augmentation de capital de la SARL INTEGRA soit 58 500 euros et la valeur nette de l'apport effectué par ITS Group soit 1 228 410,29 euros, différence égale à 1 169 910,29 euros constitue le montant de la prime d'apport qui sera inscrite au passif du bilan de la société INTEGRA et sur laquelle porteront les droits de l'associé unique de la société. Ce dernier décidera ultérieurement de l'affectation de la prime d'apport.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission, pour :

- contrôler la réalité des éléments d'actif apportés et l'exhaustivité des éléments de passif transmis ;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de traité d'apport partiel d'actif ;
- vérifier la valeur de l'apport considéré dans son ensemble ;
- nous assurer, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, de l'absence de fait ou d'évènement susceptible de remettre en cause la valeur de l'apport.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société bénéficiaire sur la valeur de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut pas être utilisé dans ce contexte.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants

nous nous sommes entretenus avec les responsables des sociétés parties à l'opération tant pour appréhender son contexte que pour comprendre ses modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;

nous avons examiné le projet de traité d'apport partiel d'actif et ses annexes ;

nous avons vérifié la pleine et entière propriété des actifs apportés et obtenu confirmation que ces derniers étaient libres de tout nantissement ou privilège pouvant faire obstacle à l'apport;

- nous avons pris connaissance des comptes annuels 2009 de la société apporteuse, ainsi que de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2010, et des éléments qui ont permis de déterminer les actifs et les passifs relatifs à la branche d'activité apportée (base chiffres 31 octobre 2010 avec projection 31 décembre 2010) ;

nous avons revu la méthodologie exposée pour déterminer la valeur attribuée à la branche d'activité apportée. Nous en avons effectué une analyse critique et avons contrôlé sa correcte mise en œuvre

pour apprécier la valeur globale d'apport de la branche d'activité apportée, nous avons examiné les conditions d'acquisition fin 2009 de la société PRISME, ainsi que les travaux réalisés lors de l'arrêté des comptes consolidés 2009 de ITS Group pour valider le goodwill relatif à cette acquisition ;

nous avons pris connaissance des prévisions d'exploitation 2010 de la branche d'activité apportée, et des prévisions d'exploitation 2011 d'INTEGRA, avec une ventilation entre l'activité déjà existante et la branche d'activité apportée.

nous nous sommes fait confirmer qu'aucun fait ou évènement n'était survenu depuis le 1er Janvier 2010, susceptible d'avoir un impact financier défavorable sur la valeur de l'apport.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

Mode d'évaluation de l'apport

L'apport devant être effectué par la société ITS Group au profit de la société INTEGRA est une opération de restructuration interne au groupe ITS ; elle implique des sociétés sous contrôle commun.

Dans ce contexte et conformément aux dispositions règlementaires, les parties ont décidé, à juste titre, de retenir comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transférés, la valeur comptable, telle qu'elle figurera dans les comptes de la société ITS Group au 31 décembre 2010.

Valeurs individuelles de l'apport

L'apport consiste en l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant la branche d'activité « Centre de Services » apportée, tels qu'ils existeront au jour de la réalisation définitive de l'apport, soit au 31 décembre 2010.

Nous avons relevé que l'établissement de la Garenne Colombes n'a pas fait l'objet à ce jour d'une immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Nanterre, et que l'état des inscriptions de privilèges délivré par le Greffe de ce Tribunal pour le siège social d'ITS Group, 25 boulevard des Bouvets à Nanterre, mentionne l'existence d'un nantissement du fonds de commerce en date du 11 février 2010 à hauteur de 15 480 000 € en faveur de BNP Paribas.

Nos interlocuteurs chez ITS Group nous ont indiqué que la BNP leur avait confirmé ne pas s'opposer à l'apport de la branche d'activité « Centre de Services » par ITS Group à INTEGRA, eu égard à la nature de cette opération (restructuration groupe). La confirmation écrite de la BNP n'était pas encore disponible à la date d'établissement de notre rapport.

Pour les besoins de l'opération, l'actif net afférent à la branche d'activité apportée ressort à une valeur nette globale de 1 228 410,29 euros, sur la base d'une situation globale estimée au 31 décembre 2010, et déterminée par référence à un inventaire au 31 octobre 2010 des actifs et passifs apportés.

Divers entretiens avec le service financier d'ITS Group nous ont permis d'effectuer une analyse des éléments d'actif et de passif apportés.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses retenues et de la correcte application de la méthodologie de détourage de l'activité apportée. En outre, nous avons validé la correcte mise en œuvre de la méthodologie de détermination des éléments d'actif apportés et de passif transférés.

Sur la base des travaux réalisés, nous n'avons pas de commentaire à formuler sur la valeur individuelle des éléments constitutifs de l'actif net apporté.

Valeur globale de l'apport

Les évaluations qui nous ont été communiquées, concernent toute l'activité de la société PRISME, et pas seulement celle relative à l'activité apportée à INTEGRA.

Pour la branche d'activité apportée, nous avons disposé des réalisations d'exploitation sur les dix premiers mois de 2010, ainsi que de prévisions d'exploitation sur les années 2010 et 2011.

Pour apprécier la valeur globale de l'apport

- nous nous sommes référés aux travaux effectués au sein du groupe ITS à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels 2009 pour valider le goodwill,

- et nous avons déterminé le multiple induit des résultats prévisionnels 2010 et 2011 de l'activité apportée.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale de l'apport.

2.3. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur estimée de l'apport s'élevant à 1 228 410,29 euros sur la base du projet de traité d'apport partiel d'actif et à la date de notre rapport n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté par ITS Group est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, augmenté de la prime d'apport, ajustée le cas échéant.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010

Agnès BRICARD **Dominique GAYNO**

Commissaires aux apports et à la scission